



**PRÉFET  
DES BOUCHES-  
DU-RHÔNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**PRÉFECTURE DE POLICE  
DES BOUCHES-DU-RHÔNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Marseille, le 13 octobre 2022

## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

### **INTERDICTION DE VENTE ET DE TRANSPORT DE CARBURANT SOUS FORME CONDITIONNÉE DANS LES STATIONS-SERVICES DU DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE**

Le mouvement social qui touche actuellement des raffineries et dépôts pétroliers sur l'ensemble du territoire engendre des difficultés d'approvisionnement en carburant dans de nombreuses stations-service du département. De plus, la crainte d'une pénurie liée à ces difficultés pousse de très nombreux usagers de véhicules à moteur à se rendre dans les stations-services, générant de longues files d'attente.

Afin de permettre au plus grand nombre d'automobilistes de se ravitailler, et d'éviter des phénomènes d'achats préventifs, préjudiciables au bon fonctionnement des stations-service, la préfète de police a pris, en accord avec le préfet des Bouches-du-Rhône, un arrêté interdisant :

La vente et le transport de carburants au détail dans tout récipient transportable (notamment jerricanes, bouteilles et bidons) sur l'ensemble du département des Bouches-du-Rhône jusqu'au 17 octobre 2022 à 12h00.

Les détaillants, gérants et exploitants des stations-services, notamment celles qui disposent d'appareils ou de pompes automatisées de distribution d'essence, devront s'assurer de l'affichage de cette prescription au public.

**Faire des stocks, c'est créer la pénurie. La préfète de police et le préfet des Bouches-du-Rhône appellent au civisme et à la responsabilité de chacun.**

#### **Contact presse :**

Préfecture de police des Bouches-du-Rhône : [pp13-communication@interieur.gouv.fr](mailto:pp13-communication@interieur.gouv.fr)

Préfecture des Bouches-du-Rhône : [pref-communication@bouches-du-rhone.gouv.fr](mailto:pref-communication@bouches-du-rhone.gouv.fr)